



PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE DE VALIDATION, N° 2023-10

Date : 17/10/2023	Heure : 11H	Lieu : Locaux du CN-ITIE	Rapporteur : Moustapha Wallata
-------------------	-------------	--------------------------	-----------------------------------

Participants :

Présent	Représenté	Excusée
Voir la liste de présence ci-jointe		

Ordre du jour :

- Suivi du remplissage du modèle de collecte de données

Mardi le 17 octobre 2023, s'est tenue dans les locaux du CN-ITIE la 10^{ème} réunion du comité ad hoc, chargé de préparer la validation de la Mauritanie en 2024.

A 11h, en présence des membres du comité ad hoc représentant les trois collèges, le président a saisi l'occasion à l'ouverture de la réunion pour féliciter les membres du comité, ainsi que le secrétariat technique suite à la publication du rapport ITIE 2022 le samedi 14 octobre 2023.

Le président a annoncé que la campagne de dissémination du rapport ITIE 2022 à Nouakchott est prévue dans trois semaines entre le 7 et le 9 novembre 2023. Et une caravane de dissémination du rapport dans les villes minières aura lieu une semaine plus tard.

Le président a souligné que la publication et la dissémination du rapport ITIE 2022 en novembre 2023, sera un grand avantage en faveur du dossier de validation en janvier 2024. Il a aussi ajouté que le comité chargé de la préparation de la validation, doit poursuivre son travail parallèlement à cette campagne de dissémination, afin d'optimiser le temps qu'il reste avant le début du processus de validation.

Ensuite, le secrétaire permanent M. Abdoullah Diop a présenté le modèle de transparence, afin de continuer le remplissage de ce formulaire de la deuxième composante de validation. Après avoir passé en revue les progrès réalisés par l'équipe du secrétariat technique à ce propos, les membres du comité et surtout M. Ahmed Dhaker et M. Mouamar les représentants respectivement de la DGM et la DGH

au sein du GMP, ont fourni les références des documents qui répondent aux questions portant sur la mise en œuvre des exigences 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 et 3.1.

Après avoir évalué les deux exigences 2.5 et 2.6, le comité de validation a décidé de revoir l'exigence 2.6 relative à la participation de l'Etat avec le responsable pays **M. Ahmed Zouari**. Et en ce qui concerne l'exigence 2.5 le directeur du cadastre minier **M. Ahemed Dhaker** s'est engagé de renvoyer le formulaire de déclaration de la propriété réelle aux entreprises minières qui n'ont pas encore donné suite à la demande de déclaration de leurs propriétaires effectifs, il a aussi ajouté qu'il suivra ce dossier personnellement pour aboutir à des réponses exhaustives à cette question, ainsi que six autres questions dans les plus brefs délais.

Les engagements de M. Ahmed Dhaker se présente comme suit :

-

C'est dans ce contexte que le comité a décidé de soumettre cette exigence 2.5 a une autre évaluation définitive, lors de la prochaine réunion du GMP prévue pour le 30 novembre 2023. Afin de fournir des informations complètes sur tout ce qui concerne la mise en œuvre de cette exigence.

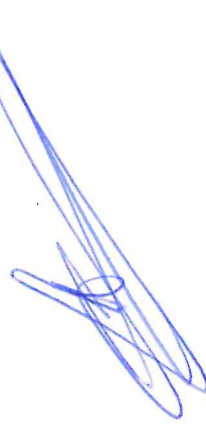
Le responsable pays **M. Ahmed Zouari** a appelé le président durant de cette réunion pour s'entretenir avec lui à propos de quelques sujets. Et lorsqu'il a su pour la réunion du comité de validation, M. Ahmed Zouari a délibérément proposé d'organiser deux séances par semaine avec l'équipe du secrétariat technique afin de les accompagner et les encadrés pour évaluer profondément la préparation de la validation, exigence par exigence.

Décisions

- Organiser deux sessions visioconférence par semaine avec M. Ahmed Zouari afin d'accompagner le comité dans le suivi et la préparation de la validation
- Revoir l'exigence 2.6 relative à la participation de l'Etat avec le responsable pays
- Reporter l'évaluation définitive de l'exigence 2.5 à la réunion du GMP le 30 novembre 2023.

Fait à Nouakchott, le 18.10.2023

Le président de séance



Le secrétaire de séance

